

Zeitschrift: Le pays du dimanche

Herausgeber: Le pays du dimanche

Band: 1 (1898)

Heft: 3

Artikel: Causerie sur les abeilles

Autor: Buchwalder, Joseph

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-247782>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Prémontrés surtout adoptèrent le système du fermage. Il est à remarquer toutefois qu'aux Genevez et à Lajoux, la plupart des terres étaient encore à l'état de fiefs en 1798.

Les paysans se trouvaient si bien sous le régime de la féodalité, sous la garde des seigneurs ecclésiastiques surtout, que souvent les petits propriétaires vendaient leurs biens à un seigneur ecclésiastique ou laïque pour les reprendre ensuite en fief.

Comme tant d'autres monastères du moyen-âge les religieux de Bellelay, après avoir abattu les grands arbres de leurs forêts, firent appel à des colons disposés à s'établir autour d'eux sur ces hauteurs de la montagne et à s'y mettre sous leur protection. On ignore quels furent les premiers colons de Bellelay, mais on croit que les Genevois furent les fondateurs ou les premiers habitants du village des Genevez. Les chroniques de Neuchâtel rapportent qu'en l'an 1291, un siècle et demi après la fondation de Bellelay, 45 familles genevoises exilées de leur patrie, furent accueillies par le seigneur de Valengin, s'établirent dans le Val de Ruz et y fondèrent les deux villages des Hauts-Geneveys et des Geneveys-sur-Coffrane. D'autres familles genevoises vinrent se joindre aux premières. Quelques-unes de ces familles paraissent avoir répondu à l'appel de Bellelay et s'être fixées dans la vallée de la Rouge-Eau et dans les environs.

Quelques années auparavant, l'évêque de Bâle, Henri d'Isny, s'était montré disposé à favoriser les projets de colonisation du monastère de Bellelay et avait, par une charte du 26 février 1284 datée de Colmar¹⁾, déclaré qu'il aftranchissait de toute espèce de servitude et favoriseraient les étrangers qui s'établiraient dans la courtine de Bellelay, à condition toutefois qu'en reconnaissance de son autorité chaque famille paierait tous les ans à l'évêque un chapon et une émine²⁾ d'avoine, et que tous, comme les autres habitants du pays, défendraient au besoin l'évêque et la patrie.

Peu de temps après l'établissement des Genevois dans la courtine de Bellelay, l'évêque de Bâle, Othon de Grandson, ratifia la charte d'établissement d'Henri d'Isny (3 juillet 1307).³⁾

(A suivre)

JECKER, curé.

1) Trouillat, II, 390.

2) L'émine, probablement du mot allemand Eimer, muid, sceau, était une mesure équivalant sans doute au boisseau, ou penal,

3) Cartulaire de Bellelay, page 375.

Mais, ne jouons pas sur les mots ; apprends-moi alors où se trouve le Monsieur qui se fait appeler le comte de Maisonneuve.

Il me regarda, hébété, et répéta :

— Je ne sais pas.

Tu as la mémoire courte, mon garçon, attendu que, plus tard qu'il y a trois jours, tu lui écrivais. Veux-tu que je te cite les termes de ta lettre ? Tu vois que tu perdras ton temps et ta peine à essayer de me donner le change. La vérité est que je sais tout, tu entends, et que tu est pincé. Maintenant, te plait-il de payer seul pour toi et ton complice, ou veux-tu te donner la satisfaction de le voir s'asseoir à côté de toi sur les bancs de la cour d'assises ? Dans cette dernière hypothèse tu aurais des chances de sauver ta tête, fortement menacée.

— Comment ça ?

Dame, tu me paraîs n'avoir guère été qu'un instrument entre les mains de ce joli Monsieur ; or, il y a longtemps qu'un grand poète l'a dit, « quand le bras a failli, l'on en punit la tête, » tu comprends ? Et puis la justice te tiendrait compte, sans doute, de tes aveux.

Causerie sur les abeilles

par JOS. BUCHWALDER, curé

S'il existe un insecte qui ait eu des admirateurs à travers les âges, c'est bien certainement l'abeille. Animal éminemment utile par ses produits, surtout à des époques où, pour s'éclairer, on n'avait ni le gaz, ni le pétrole, ni la stéarine ou l'électricité, et où la betterave, la houille, voire même les vieux chiffons, ne fournissaient pas encore de sucre, l'abeille, nous apportait son miel et sa cire, était par excellence la bien-venue. Elle n'avait sans doute pas l'utilité de la vache, de la brebis ou de nos autres animaux domestiques, mais après eux, elle trouvait sa place. Sa cire permettait au noble châtelain d'éclairer somptueusement les brillants appartements de sa demeure, et son miel, si doux et si suave, était par excellence le moyen d'améliorer les boissons les plus amères. Aussi était-il regardé par chacun comme un vrai présent du Ciel.

Le genre de vie de ces insectes, leurs constructions merveilleuses, l'admirable harmonie de leur gouvernement, leur ardeur à défendre un de leurs membres attaqué, leur empressement à sortir dès les premières heures du jour pour recueillir sur les fleurs le précieux nectar dont ils se nourrissent, leur départ même de la ruche au milieu des ardeurs de l'été pour s'en aller comme des peuples trop pressés, fonder au loin de nouveaux établissements, mille autres circonstances encore avaient contribué à fixer sur eux les regards du monde. Les poètes les avaient chanté comme un cadeau fait par les dieux à la terre, et l'homme, reconnaissant leur grande utilité pour lui avait cherché à s'en rendre maître en leur construisant des habitations auprès de sa propre demeure. Pendant de longs siècles pourtant et pour ainsi dire jusqu'à notre époque, la culture de l'abeille resta stationnaire. Le fils héritant des ruches et des abeilles de son père, les soignait comme avait fait ce dernier... ou bien ne s'en inquiétait pas. Et lorsque par suite de manque de soins, de tailles exagérées ou intempestives, de malpropreté dans les ruches, de privation d'air ou de nourriture, l'arrivée de souris ou d'autres ennemis, des colonies s'affaiblissaient et disparaissaient, on n'en cherchait pas le motif là où il eut fallu le faire, mais on disait : les abeilles connaissent leur maître, on ne leur a pas annoncé la mort de celui-ci, on ne leur a pas fait porter son deuil, c'est pourquoi la ruche disparaît. Déjà une, deux, trois sont mortes... les autres ne tarderont pas à les suivre. J'ai entendu moi-même dans ma jeunesse ces dictons absurdes et d'autres aussi peu vrais répétés par des gens sérieux et crus par eux comme parole d'Evangile. Et pourtant !!

Non, non, l'abeille ne connaît pas son maître à ce point. Elle ne le connaît pas au point de s'attacher à lui par une affection telle qu'elle meurt de chagrin parce que son maître est mort. Le chien peut avoir une de ces fidélités-là, mais l'abeille ne la possède pas. Si à la mort d'un

A ta place, je t'avoue que mes réflexions seraient vite faites : alors il te suffirait d'écrire une petite lettre conçue à peu près en ces termes : « Je suis malade, et il se présente une complication, j'aurais besoin de votre présence ici, quelqu'un vous attendra demain soir à A*** avec la voiture, au train de onze heures. » — Ceci rédigé dans le style et avec l'orthographe qui te sont particuliers. En attendant que tu te décides, François te tiendra compagnie, et moi je vais faire un tour de parc.

Quand je revins, il avait pris son parti, nous lui déliâmes les mains, et il libella le billet, que je renvoyai François jeter à la poste, après que nous eûmes refoulé notre prisonnier.

Le lendemain soir, François attendait avec la voiture de M. Pardoux le faux comte de Maisonneuve ; quant au notaire et à moi, nous nous tenions dans la chambre du domestique, où il devait être introduit.

Notre seule appréhension était qu'il ne fut pas venu : aussi le cœur nous battit fort lorsque nous entendîmes son pas et celui de François résonner dans le couloir.

maître, des ruches s'affaiblissent et disparaissent, la cause en est ailleurs, elle se trouve dans ces milliers de raisons que nous venons d'indiquer : ignorance de la manière de les gouverner, soins contraires donnés à la ruche, etc., etc.

Pour réussir avec les abeilles, il faut donc les étudier. Il faut apprendre à connaître leurs mœurs, leurs habitudes, leurs préférences, leurs goûts, et ce n'est que par l'étude qu'on arrivera à les diriger avec prudence, sagesse, science et profit. Sans étude, on pourra bien garder des ruches même en grand nombre, recueillir par ci par là une assez forte quantité de miel dans les années fertiles, mais à côté de cela, que de pertes, que d'ennuis, que de déboires ! Un cultivateur auquel on demandait ce que valaient les abeilles par rapport au profit qu'elles donnaient, répondait : ce sont d'excellentes petites bêtes sur lesquelles les bonnes années on ne perd guère. Il ne parlait pas du profit donné par elles les mauvaises années ! Cette assertion est vraie pour le cultivateur qui veut garder des abeilles sans les avoir étudiées, sans connaître la manière de les soigner ; elle n'est plus vraie pour celui qui sait les gouverner.

Trois catégories d'hommes peuvent s'occuper de l'élevage des abeilles : l'industriel qui veut chercher en elles son gagne-pain, l'amateur qui tient à étudier leur vie et leurs mœurs si extraordinaires, l'habitant de la campagne ou de la ville qui veut trouver là quelques ressources pour certains jours de son existence. Le premier doit étudier à fond l'apiculture, choisir le site le meilleur et l'emplacement le plus convenable pour ses ruches et s'adonner à ce travail de tout son cœur. A celui-là, il faut nécessairement des récoltes abondantes et des débouchés assurés. Le second s'occupera moins de la récole du miel, il a déjà trouvé sa satisfaction dans le plaisir goûté de la contemplation de ses chers insectes. Le troisième voudra, comme le premier, avoir une résultat pratique, c'est-à-dire pouvoir recueillir à un moment donné quelques beaux rayons de miel dont il fera argent au marché ou par lesquels il pourra fournir un extraordinaire à sa famille et lui procurer à certains jours un vrai régal. C'est pour celui-ci que j'écris, car les deux autres sauront déjà trouver d'autres ouvrages plus étendus à leur disposition.

Le résultat pratique dont je parle peut-il être obtenu ? Oui, certainement, au moins la plupart du temps, mais pour cela il faut apprendre à connaître ses abeilles, leur donner des habitations convenables, les traiter avec intelligence. C'est ce que je voudrais vous montrer.

Ne vous est-il jamais arrivé, cher ami lecteur, de regarder une ruche au printemps, alors que le soleil dardant ses chauds rayons, a déjà fait fondre la neige, que la prairie se couvre de verdure et que les fleurs commencent d'éclorer ? Quelle ardeur chez tous ces habitants pour sortir de leur habitation, prendre l'essor et s'en revenir affaires à leur demeure. Toutes ces abeilles ont la même taille, la même forme, la même activité, le même empressement, car toutes sont des ouvrières. En voilà pourtant qui demeurent stationnaires à l'entrée de la ruche comme des faction-

— Monsieur, lui dis-je comme il entrait, et sans lui donner le temps de se reconnaître, vous voudrez bien nous excuser de vous avoir dérangé pour vous demander un tout petit renseignement : nous vous serions infiniment obligés de nous apprendre ce qu'est devenu notre ami M. Pardoux.

Il voulut le prendre de très haut.

— Je ne sais ce que signifie cette mauvaise plaisanterie, et je vous serai, moi, obligé de la cesser le plus tôt possible.

— La chose est plus sérieuse que vous feignez de le croire, et nous ne vous laisserons pas sortir que vous ne nous ayiez donné le renseignement demandé.

— Et si je m'y refuse ?

— Nous verrons bien !... En attendant, veuillez ne pas égarer votre main dans la poche droite de votre pardessus, ces Messieurs sont armés, ainsi que moi, et la partie ne serait pas égale pour vous.

(La fin prochainement.)

naires. Elles vont, viennent, mais ne sortent pas pour prendre leurs ébats ou aller à la cueillette. Ce sont les gardiennes de l'habitation, celles qui doivent veiller à ce que des étrangères ne viennent pas se faufiler dans les ruches pour examiner les points faibles de la place, appeler à leur aide d'autres compagnies et s'emparer du butin de la ruche. Qu'une de ces espionnes essaie d'entrer sans avoir donné par l'affoulement de leurs antennes contre celles de la gardienne le signe qui la fait reconnaître comme habitante de la colonie, vite, deux, trois, quatre gardiennes se jetent sur elle, l'enserrent, la tirent, la tourmentent, la piquent jusqu'à ce qu'enfin, morte déjà ou sur le point de périr, elle soit saisie par une de ces gardiennes et transportée au dehors. — D'autres, comme nous avons dit, s'en vont sur les châtons du saule, du coudrier aussi bien que sur les fleurs ouvertes des prairies et des bois, cueillir cette poussière jaunâtre qui tombe au moindre attouchement et est la poussière fécondante de la plante, autrement dit le *pollen*.

L'abeille place celui-ci dans de petites corbeilles ou *cueillerons* que portent ses pattes de derrière, l'y consolide par le tapotement et s'en revient ainsi garnie de deux petites boules jaunes ou baines à la ruche où elle les dépose. C'est ce pollen ou ces petites boules qui mélangées au miel, doivent devenir la nourriture de la jeune abeille à sa sortie de l'œuf, c'est-à-dire à ce moment où elle n'a encore ni ailes ni pattes, mais présente simplement l'aspect d'un petit ver blanc. Le pollen est bien connu de nos campagnards, mais on ignore généralement sa destination puisqu'on le regarde comme de la *cire* que les abeilles rapporteraient. Erreur pourtant. Le pollen n'est pas la cire et n'entre même pas dans sa composition. Il est recueilli pour la nourriture des jeunes abeilles ou larves et quand les abeilles en rapportent, ce n'est pas le moment de ralentir le nourrissement d'une ruche si on la pratique par nécessité, c'est celui au contraire où l'on doit nourrir avec plus de force, car la récolte du pollen annonce la présence où l'arrivée prochaine du couvain et il faudra pour le développement de celui-ci du miel et du pollen comme nous avons dit : nécessité donc d'en fournir si la ruche en manque. Un des grands torts de beaucoup de cultivateurs, est de cesser subitement de nourrir quand on voit des apports de pollen. Or, je ne puis assez répéter que c'est dans ce moment qu'il faut au contraire nourrir avec plus d'abondance. D'après des expériences faites, la jeune abeille consomme pour sa nourriture depuis le moment de sa sortie de l'œuf à celui où elle commencera d'aller butiner à peu près son poids en miel et comme 20,000 abeilles ouvrières font à peu près le kilog., on voit que pour avoir des ruches peuplées, il ne faut pas craindre de donner quelques kilog. de sucre comme nourriture. Nous indiquerons plus tard les fautes à éviter pour le nourrisseur, mais dès ce moment on peut déjà remarquer qu'une des causes de dépréciement d'une ruche et de son inaptitude à profiter d'une bonne récolte, est la parcimonie avec laquelle on lui a ménagé la nourriture au printemps. La ruche n'a pu se développer, car il lui a manqué un de ses éléments nécessaires : la présence du miel.

(A suivre).

RIMES GAIES

Conseil de famille.

Joli Conseil, plein d'agrément !
Plus un seul sot : tout du talent !
Non, plus un seul. — A la bonne heure !
Le mauvais loin, le bon demeure.
Les autres, des Béotiens !...
Vivent nos vrais Helvétiens !
Je voudrais, pourtant, je l'avoue,
(Voyons, que quelqu'un se dévoue !)
Revoir un sacre avec banquet
Et ce Conseil-là pour bouquet :
Ah ! quelle mine recueillie
Ferait la digne confrérie.

Des neuf Frères autour des plats
C'est alors que les bons prélates
Diraient tout bas, chose bien claire :
« Ah ! quel taudis ! quelle galère !... »
Mais nous voilà bien loin des fêtes,
Des oriflammes et des quêtes,
Des déficits, et cetera :
La paix est rendue au Jura
Et le Conseil, pour tout potage,
Aura le commun triportage
Des finances de Porrentruy,
Du commode et cher bien d'autrui.
Oui, tout va se faire en famille,
Notes, lessive et coups d'étrille ;
Les gens n'y verront que du feu.
Quel agrément ! jugez un peu !
Oh ! ce Conseil, la Suisse entière
Va, de l'une à l'autre frontière
Et jusque dans ses moindres bourgs,
Vanter nos surprenants *ambours*.
La reine de Saba, je pense,
N'était la mort qui l'en dispense,
Viendrait, et par vaux et par monts,
Saluer nos neuf Salomons.
Moi, leur tirant ma révérence,
Je manifeste l'espérance
D'avoir bientôt à célébrer
Tout... ce qu'ils sauront enterrer.

VERT-VERT.

Jamais embarrassé



La ménagère : « Je vous avais spécifié de me fournir du lait tout à fait pur et celui que vous m'avez livré hier contient de l'eau. C'est une tromperie ! »

Le fruitier : « Comment cela ? Comme vous désirez du lait pur, j'ai eu soin de bien le laver avant de vous le livrer. Voilà tout ! »

Avis industriels et commerciaux

Un nouveau tarif douanier est appliqué au Brésil depuis le 1^{er} janvier : comparé à l'ancien il renferme un certain nombre de majorations de droits, mais aussi plusieurs diminutions importantes. Nous donnons en ce qui concerne les montres¹ :

Montres de poches :	Milreis
sans système compliqué :	par pièce
en or (15,6)	10.—
en argent, dorées ou oxydées (7,8)	4.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	4.—
en autres métaux (4.—)	2.—
avec système compliqué (chronographes, chronomètres, montres à répétition, à secondes indépendantes, etc.) :	
en or (48 %)	30.—
en argent, dorées ou oxydées (48 %)	8.—
en cuivre, plaquées d'or (48 %)	8.—
en autres métaux (48 %)	4.—
Montres de poche avec pierres précieuses (13 %) ad val.	20 %
Chronomètres de marine (64.—)	70.—

¹ Nous plaçons entre parenthèses les anciens droits autant qu'ils diffèrent des nouveaux.

Remboursement de droits d'entrée. — Il y a eu l'an dernier des contestations entre des expéditeurs Suisses et des douanes étrangères, au sujet du remboursement des droits d'entrée.

L'administration des douanes françaises s'est déclarée depuis lors disposée à restituer les droits d'entrée perçus sur les *colis postaux* provenant de l'étranger et qui sont retournés aux expéditeurs à la suite du refus des destinataires ou parce qu'ils n'ont pu être distribués. Le gouvernement belge de même, de sorte que tous les états qui ont adhéré à la convention concernant l'échange des colis postaux, du 3 novembre 1880, sauf la Roumanie, suivent en la question, la même pratique.

On observera que le remboursement des droits de douane n'est acquis que lorsqu'il s'agit d'envois expédiés par *colis postaux*.

* * *

Vient de paraître à Berne le *Recueil des marques de fabriques* depuis le premier novembre 1880 jusqu'au 31 décembre 1891. Cet ouvrage d'une grande importance indique toutes les transformations que certaines marques ont dû subir dans les diverses raisons sociales auxquelles elles ont appartenu et forme une véritable encyclopédie qui donne à l'horloger tous les renseignements dont il peut avoir besoin pour reconnaître les légitimes propriétaires des marques déposées, et ne pas risquer d'imiter, sans le vouloir, des marques horlogères déjà déposées et sauvegarder ses droits dans le cas de contrefaçon de sa propre marque.

* * *

Prix de l'alcool. — A partir du premier janvier 1898, la régie fédérale des alcools livre l'alcool dénaturé (alcool à brûler) au prix de 48 francs les 100 kilos, poids net, ou 38 fr. 12 l'hectolitre. Le prix de vente de l'alcool destiné à la dénaturation relative est fixé par la régie, sous défaillance des frais de dénaturation absolue.

* * *

L'introduction de l'étalon d'or en Russie est maintenant un fait. On met en circulation des monnaies d'or, même des pièces équivalent 5 roubles crédit ou de 1/3 d'Impérial et les roubles de crédit sont rendus convertibles contre de l'or.

* * *

La grande maison Malmann et Cie de Bue-
noss-Agres, autrefois très considérable, aurait, dit-on, un passif de 15 millions de francs, contre des actifs très difficiles à réaliser.

* * *

Le conseil fédéral a accordé dans sa séance du 20 décembre l'exequature fédérale à M. James-T. Dubois, de Pensylvanie, en qualité de consul général des Etats-Unis d'Amérique en résidence à St-Gall.

LETTRE PATOISE

Chires ! Vos me faites ai savoi que les dgens se piajan ai iére di patois, et qu'ai y en é que se diehpôsan ai vos envyé âchi los latres. Câ des fu meu. Qu ai réponjin pyé. Coli feré aidé piaigi an pu d'yun. Le tchemin à envyé : ai ne y é pu qu'ai cheudre.

Nos vêthian dain un temps de curiositaï. An voerai tot saivo, tot vouere, tot echpliquai, tot compare, qnasiment tot coégnâtre et tot comaindai. Tot pairyé, y é t'é des tchoses qu'en no sairait vouere, ne echpliquai, ne comaindai. To le monde é oyu pailai di Boc de Seleute et di Ba de Bonfò, et pouéchain, ai n'y en é diaire que se pouéyin bragai de les aivoi vus. I sai bin que cé que se vouérin payié ci piajji, n'ain qu'ai essayié. Ai n'airin pyépe fate de s'airassyé an l'administrateur ai Poirraintru : ai l'en troverain dje ai Bonfò pu d'yun, que seré en meujure de los procurai ete satisfaction. Liôs dis d'aivaince an cés aimateurs d'avaintures de voyaidge, qu'ai l'an pouéraint faire enne belle déchristion, an lai faiçon de ci fameux Tartarin de Tairaiscon.